

Zeitschrift: Vermessung, Photogrammetrie, Kulturtechnik : VPK = Mensuration, photogrammétrie, génie rural

Herausgeber: Schweizerischer Verein für Vermessung und Kulturtechnik (SVVK) = Société suisse des mensurations et améliorations foncières (SSMAF)

Band: 76 (1978)

Heft: 3

Vereinsnachrichten: SVVK Schweizerischer Verein für Vermessungswesen und Kulturtechnik = SSMAF société suisse des mensurations et améliorations foncières

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

notamment du type de culture, des conditions climatiques, de la nature du sol, du mode d'irrigation, etc. Il est néanmoins possible de l'obtenir avec une bonne précision à partir de la courbe représentant les variations de la succion ψ par rapport aux variations de la teneur en eau θ (courbe caractéristique). Des prélèvements au voisinage des tensiomètres nous ont permis de tracer la courbe caractéristique des sols du périmètre expérimental (fig. 4). Il apparaît que la succion correspondant au point de flétrissement temporaire, donc au seuil de déclenchement des irrigations, est de l'ordre de 50 cbars.

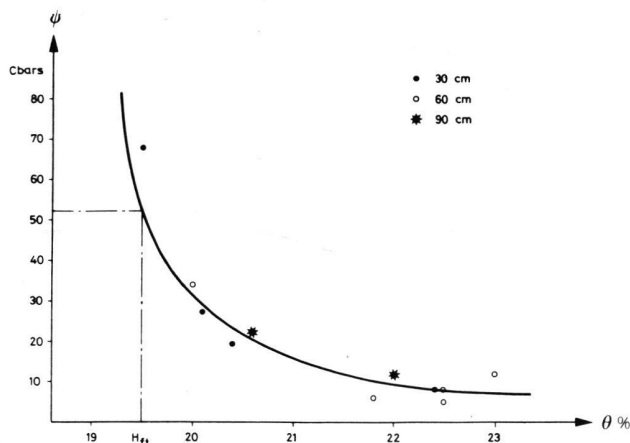


Fig. 4 Courbe caractéristique

Cette valeur n'est qu'une grandeur de référence qu'il s'agit d'adapter aux conditions locales. D'une façon générale, nous sommes d'avis que l'arrosage doit avoir lieu lorsque le tensiomètre placé à 30 cm indique une suc-

cion comprise entre 40 et 60 cbars ou celui placé à 60 cm une valeur située entre 12 et 25 cbars. Notons encore que la profondeur d'implantation des tensiomètres varie avec le type de culture et la hauteur de la zone racinaire. L'irrigation doit être interrompue lorsque la succion est inférieure à 5 cbars.

2.5 Conclusions

Une irrigation optimale ne peut être conduite sans une connaissance approfondie des pertes en eau du sol et un contrôle précis de l'efficacité de l'arrosage. Une irrigation insuffisante, excessive ou mal planifiée se traduit par des chutes de rendement durement ressenties par l'exploitant.

L'étude en cours dans le périmètre viticole de Miège a permis d'estimer l'évapotranspiration effective sur la base de bilans hydriques établis à différents moments.

Il apparaît que le contrôle de l'humidité du sol peut se faire avantageusement au moyen de tensiomètres implantés à des profondeurs de 30 et 60 cm. Bien que les informations de ces appareils soient essentiellement d'ordre qualitatif, on peut les utiliser pour définir le début et la fin des irrigations.

Ces premières conclusions, qui sont le fruit de quelques mois de mesures seulement, n'ont évidemment pas un caractère définitif. Il s'agira, dans les années à venir de confirmer ou d'infirmer les tendances perçues, afin d'arriver à une irrigation rationnelle qui doit conduire à une production optimale, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif.

Adresse de l'auteur:

A. Mermoud, Ing. EPF-L, Institut de Génie rural, En Bassenges, 1024 Ecublens

SVVK SSMAF

Schweizerischer Verein für Vermessungswesen und Kulturtechnik
Société suisse des mensurations et améliorations foncières

75. Jubiläums-Hauptversammlung des SVVK

Hauptversammlung der FKV SIA und der GF des SVVK
Grindelwald, 8. bis 10. Juni 1978

Vorprogramm

Donnerstag, 8. Juni 1978

nachmittags Hauptversammlung der GF des SVVK,
Hotel «Weisses Kreuz»

Nachtessen mit Damen, Hotel «Weisses Kreuz»

Freitag, 9. Juni 1978

vormittags Hauptversammlung der FKV des SIA, Hotel
«Adler»

Mittagessen frei

nachmittags Jubiläumsversammlung SVVK im Kongress-
saal

spezielles Damenprogramm

abends Bankett und Tanz im Hotel «Weisses Kreuz»

Samstag, 10. Juni 1978

Ausflug aufs Jungfrauojoch mit folgenden Möglichkeiten:

Hochalpine Forschungsstation

Richtstrahlanlage PTT

Helikopterflüge «Rund um die Jungfrau»

Eispalast

Rückkehr nach Grindelwald etwa 16.00

Protokoll der 74. Hauptversammlung des SVVK vom 16. September 1977 im Grossratssaal Klosterhof, St. Gallen*

H. R. Schwendener begrüsst die Versammlung im Namen der gastgebenden Sektion Ostschweiz. Er skizziert die Geschichte der im Jahre 1905 gegründeten Sektion, der die Kantone Appenzell, Glarus, St. Gallen, Thurgau sowie das Fürstentum Liechtenstein angehören.

1. Präsident Hippenmeyer heisst die 157 anwesenden Vereinsmitglieder willkommen. Im weiteren begrüsst er die Vertreter der befreundeten Berufsorganisationen, der Hochschulen und der Amtsstellen sowie der Gäste aus der Bundesrepublik Deutschland und aus Österreich.

Es liegen 22 schriftliche Entschuldigungen vor.

Der SVVK feiert in diesem Jahr sein 75jähriges Jubiläum. Anlässlich der 75. Hauptversammlung im Jahre 1978 wird dieses Ereignis im gebührenden Rahmen gefeiert.

Die Versammlung genehmigt die vorliegende Traktandenliste. Als Stimmenzähler werden die Kollegen Neuenschwander, Patocchi, Schweizer und Wanner bestimmt.

2. Das Protokoll der 73. Hauptversammlung vom 17. September 1976 in Zürich wird genehmigt.

3. Dem Jahresbericht des Zentralvorstandes über das Jahr 1976 (publiziert in der Zeitschrift VPK 7 - 77) wird zugestimmt.

4. Die Jahresrechnungen 1976 sowie die Budgets 1978 werden genehmigt. Der Jahresbeitrag beträgt unverändert Fr. 65.—.

5. Die nächste Hauptversammlung des SVVK findet am 9. Juni 1978 in Grindelwald statt, organisiert durch die Sektion Bern. (Das ursprünglich genannte Datum vom 2./3. Juni 1978 musste wegen der 125-Jahr-Feier der EPFL fallen gelassen werden.)

6. Als Ersatzmänner in die Schweizerische Standeskommission werden die Kollegen Coppi (TI) und Frund (VD) bestimmt.

7. Im Jahre 1972 wurde dem Zentralvorstand des SVVK die Frage des Zusammenschlusses mit der FKV-SIA zur Prüfung übertragen. In der Zwischenzeit wurde ein Reglementsentwurf ausgearbeitet, zu dem im Vernehmlassungsverfahren Stellung genommen werden konnte.

In Grundsatzreferaten nehmen Furler (ZH) als Befürworter und Eggenberger (SG) als Gegner des Zusammenschlusses zur geplanten Fusion Stellung. Nach kurzer Diskussion lehnt die Versammlung das Eintreten auf die Beratung des Reglementsentwurfes mit 75 zu 72 Stimmen knapp ab.

8. Professor Matthias, Vizepräsident der FIG, orientiert über die Bedeutung und die Aufgaben dieser Organisation. Die Schweiz, als eines der Gründungsmitglieder dieser Vereinigung, wird den Kongress 1981 organisieren.

9. Die Grundsätze zur Zusammenlegung der beiden Zeitschriften «Vermessung, Photogrammetrie, Kultur-

technik» und «Vermessung – Mensuration» werden diskussionslos mit einer Gegenstimme genehmigt. Damit wird der Zentralvorstand zum Abschluss eines entsprechenden Zeitschriftenvertrages ermächtigt.

10. Der Präsident der Standeskommission E. Albrecht (BE) gibt die in der Zeitschrift VPK 9 - 1977 publizierten Grundsätze zur Standesordnung über

– Immobiliengeschäfte

– Unterschriften

– Filialbetriebe

– Ingenieur-Geometer und juristische Personen

bekannt. Diese sollen bei künftigen Entscheidungen als Richtlinien dienen. Die Versammlung nimmt von den Grundsätzen diskussionslos Kenntnis.

11. Vermessungsdirektor Bregenzer macht auf die grosse Bedeutung der Standesregeln und deren Einhaltung aufmerksam. Er lädt alle Mitglieder des SVVK zur aktiven Mitarbeit innerhalb des Vereins ein.

Für das Protokoll: Schneeberger

Procès-verbal de la 74e assemblée générale de la SSMAF, le 16 septembre 1977 à St-Gall, salle du Grand-Conseil, Klosterhof

M. H. R. Schwendener salue l'assemblée au nom de la section invitante de Suisse orientale. Il donne un aperçu de l'histoire de la section qui a été fondée en 1905 et à laquelle les cantons d'Appenzell, Glaris, St-Gall, Thurgovie, ainsi que la principauté du Liechtenstein, sont rattachés.

1. Le président Hippenmeyer souhaite la bienvenue aux 157 membres présents. Il salue les représentants des organisations professionnelles amies, des Ecoles polytechniques et des administrations, ainsi que les invités de la République Fédérale d'Allemagne et d'Autriche.

22 excuses écrites lui ont été adressées.

La SSMAF fête cette année son 75e anniversaire. Cet événement sera fêté à l'occasion de la 75e assemblée générale en 1978, dans un cadre approprié.

L'assemblée approuve l'ordre du jour proposé. Les collègues Neuenschwander, Patocchi, Schweizer et Wanner sont désignés comme scrutateurs.

2. Le procès-verbal de la 73e assemblée générale du 19 septembre 1976 à Zurich est adopté.

3. Le rapport annuel du Comité central sur l'exercice 1976 (publié dans la revue MPG 7/77) est approuvé.

4. Les comptes de l'exercice 1976 et les budgets 1978 sont adoptés. La cotisation annuelle reste inchangée à Fr. 65.—.

5. La prochaine assemblée générale de la SSMAF aura lieu à Grindelwald le 9 juin 1978; elle sera organisée par la section Berne.

(Les dates retenues initialement des 2 et 3 juin 1978 ont dû être abandonnées en raison des festivités du 125e anniversaire de l'EPFL.)

* Der französische Text folgt anschliessend

6. Les collègues Coppi (TI) et Frund (VD) sont désignés comme suppléants à la Commission professionnelle suisse.
7. En 1972 le Comité central de la SSMAF a été chargé d'étudier la question de la fusion avec le GRG de la SIA. Entre-temps, un projet de règlement a été élaboré et soumis à une procédure de consultation. Comme rapporteurs sur la question de principe prennent successivement la parole Furler (ZH), au nom de ceux qui approuvent la fusion proposée, et Eggenberger (SG), au nom des opposants. Après une brève discussion, l'assemblée rejette à une faible majorité l'entrée en matière sur l'examen du projet de règlement par 75 voix contre 72.
8. Le professeur Matthias, vice-président de la FIG, oriente l'assemblée sur la signification et sur les tâches de cette organisation. La Suisse, qui appartient aux membres fondateurs, organisera le congrès de 1981.
9. Les principes pour la réunion en une seule publication des deux revues «Mensuration, Photogrammétrie, Génie rural» et «Vermessung – Mensuration» sont adoptés sans discussion avec une seule voix contraire. Le Comité central reçoit donc pouvoir pour conclure sur ces bases un nouveau contrat d'impression.
10. Le président de la Commission professionnelle, E. Albrecht (BE), donne connaissance des principes d'honneur publiés dans la revue MPG 9/77 sur les
- affaires immobilières
 - signatures

- succursales
 - ingénieurs-géomètres et personnes morales
- Ceux-ci constituent des directives lors de futurs litiges. L'assemblée prend connaissance de ces principes sans qu'une discussion soit ouverte à leur sujet.
11. Le directeur fédéral des mensurations Bregenzler attire l'attention de l'assemblée sur la grande signification des règles d'honneur et l'importance qu'il y a à s'y tenir.
- Il invite tous les membres de la SSMAF à une active collaboration au sein de l'association.

Le teneur du PV: Schneeberger

FIG (Fédération internationale des géomètres); Sitzung des Comité permanent und Feier zum 100jährigen Bestehen der FIG vom 3. bis 7. Juli 1978 in Paris

Die diesjährige Sitzung des Comité permanent wird aus Anlass des 100jährigen Bestehens der FIG in einem erweiterten Rahmen durchgeführt. Die Veranstaltung steht unter dem Thema «2000 Ans d'Aménagement» und sieht ein reichhaltiges Rahmenprogramm (auch für die Damen) vor.

Programme können beim Sekretär des SVVK, Herrn Dipl. Ing. W. Messmer, Telefon (061) 23 98 40 / 228 oder 227, angefordert werden. Anmeldungen (nur mit besonderem Formular) bis 1. April 1978.

SIA|FKV SIA|GRG

Fachgruppe der Kultur- und Vermessungsingenieure
Groupe spécialisé des ingénieurs du génie rural et des ingénieurs-géomètres

Journée d'étude sur les problèmes actuels de drainage

Comme indiqué dans le numéro de janvier 1978, le Groupe SIA/GRG organise, d'entente avec l'Institut du Génie rural à Lausanne, une journée d'étude sur les problèmes de drainage.

Nous vous donnons, ci-après, les renseignements nécessaires:

Lieu: Café Vaudois, 1er étage, Place de la Riponne 1, Lausanne

Date: vendredi 21 avril 1978, 10 h 15

Programme

10.15 Introduction

10.30 Conférences

Bases hydrologiques du dimensionnement des réseaux de drainage, par M. A. Musy, Dr. Ing. GR-EPFL

Drains, systèmes drain-filtre, types et choix des matériaux, par M. Ph. Vauthier, Ing.-Civil ETH
Discussions

12.15 Dîner (possibilité de manger sur place)

14.15 Conférences

Risques de colmatage physique et physico-chimique, accidents, par M. J.-F. Jaton, Ing. GR-EPFL

Chantier, mise en place des matériaux, automatisation, par M. Hervé, Ing. GR au CTGREF d'Anthony (F)

Discussions

16.15 Fin

Des bulletins indiquant les conditions d'inscription seront envoyés ultérieurement aux membres du Groupe SIA/GRG. Pour les personnes intéressées n'appartenant pas au groupe, des feuilles d'inscription peuvent être obtenues auprès de l'Institut du Génie rural, En Bassenges, 1024 Ecublens. Toutes les inscriptions doivent parvenir à cette adresse avant le 10 avril 1978.

Nous prions les personnes intéressées de bien vouloir réserver cette date. La finance d'inscription est fixée à Fr. 20.-, repas non compris. Il y a possibilité de s'inscrire pour le repas de midi au Café Vaudois.

Le Président: M. Besse